

N° 2024 /258

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE** le **21 NOVEMBRE** à 20 heures.
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle
l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur
Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire,
Alexandre DOHY (+1), Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert
MARCHAIS (+1), Bernard RIO (+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-
Marc PECQUEUX (+1), Eric LEMAIRE, Audrey LYS, Dominique DE
GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO, Marie-France
HOFFMANN (+1), Pascal FRANCK (+1), Eric LEROYER, Patrice
RENARD, Elodie TEIXEIRA (+1), Denis DE GOUSSENCOURT,
Jérôme DURIEUX (+1), Frédéric LEGIEMBLE, formant la majorité
des membres en exercice.

Absents représentés :

Marie-Claude CRESPIEN représentée par Hubert MARCHAIS
Rémi DU PELOUX représenté par Bernard RIO
Catherine GAUTIER représentée par Laurence BARTHELEMI
Audrey MERI représentée par Elodie TEIXEIRA
Chantal AMICEL représentée par Marie-France HOFFMANN
Frédérique BACQUET représentée par Alexandre DOHY
Sandrine CROZAT représentée par Pierre-Edouard EON
Nathalie JOUNEAU représentée par Pascal FRANCK
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX
Stéphane IMBERT représenté par Jean-Marc PECQUEUX

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCAATION :
15 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 19
VOTANTS : 29

**Objet : Retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du Syndicat Intercommunal
Funéraire en Région Parisienne (SIFUREP)**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 5211-5, L.5211-18,
L.5211-20 et suivants, ainsi que son article L5212-16,

Vu les statuts du Syndicat, approuvés par arrêté interpréfectoral n°75-2019-02*22-01 en date du
22 février 2019,

Vu la délibération du Conseil municipal de Carrières-sur-Seine du 22 juin 2020 relative à l'adhésion au
SIFUREP au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « crématoriums et sites
cinéraires »,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°75-2021-05-25-00007 du 25 mai 2021 approuvant l'adhésion de la
commune de Carrières-sur-Seine au syndicat au titre des compétences « Service extérieur des pompes
funèbres » et « crématoriums et sites cinéraires »,

Vu la délibération du Conseil municipal de Carrières-sur-Seine du 27 novembre 2023 relative à la
demande de désadhésion du SIFUREP,

Considérant que toute réduction du périmètre du syndicat par une désadhésion d'une commune est
soumise à l'approbation du Comité syndical,

Considérant que le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception par le Maire de la commune de la délibération du Comité syndical du SIFUREP pour se prononcer sur la restitution proposée et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable,

Après avis de la Commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 13 novembre 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité :

APPROUVE le retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 21 novembre 2024

La secrétaire de séance,



dgouss

Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise